

Règlement CHAMARAID 2023

V1.0 – 08 Mars 2023

Article 1. : Organisation

- 1.1 La section RAID de l'US Palaiseau Triathlon si après dénommé l'organisateur, organise le 02 Avril 2023 une manifestation sportive, composée d'épreuves enchainées. L'organisateur propose 3 épreuves, le CHAMARAID, Le CHAMARAID Découverte et le CHAMARAID Initiation.
- 1.2 Les courses sont organisées sur le domaine du château de Chamarande (91132) ainsi que dans les bois et champs alentours.
- 1.3 L'organisation est affiliée à la Fédération Française de Triathlon (FFTri). L'organisateur est couvert par l'assurance de la FFTri pour les trois courses, assurance garantissant sa responsabilité civile organisateur, celle de ses préposés, conformément à la législation en vigueur pour la préparation et la durée des épreuves.
- 1.4 Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident (IA) au profit des concurrents. L'assurance RC (obligatoire) des participants non licenciés est comprise dans le pass compétition « Raids » de la FFTri mais pas l'IA. Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid. Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.
Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.
- 1.5 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité de pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur (parc VTT au départ et sur le parcours).
- 1.6 L'organisateur se réserve le droit de modifier les courses, les parcours, les horaires, ainsi que le présent règlement, voire d'annuler les épreuves sans préavis si des conditions l'exigent. Cependant, il s'engage à en informer les concurrents inscrits le plus rapidement possible.
- 1.7 L'organisateur se conforme aux Règles Techniques et de Sécurité établies par la fédération délégataire de l'activité Raid Multisports, la FFTri à la date de l'épreuve.

Article 2. : Les Courses

2.1 Le CHAMARAID

- Le CHAMARAID est une épreuve multisports de nature enchaînant des parcours de CO, VTT, Bike and Run, Canoë ainsi que des épreuves surprises.
- La course se déroule par équipe de 2 raideurs.
- La course est accessible à partir de 16 ans (année de naissance 2007), catégorie « cadet » de la FFTri.
- Le parcours est le même pour l'ensemble des participants et comprend toutes les activités.
- La distance totale est d'environ 60km.
- Le départ se fait en masse, pour étirer le peloton, chaque équipier devra parcourir une boucle de « prologue » de 500m environ.
- Sur chaque parcours, certains points de passage peuvent être obligatoires, ils sont identifiés sur les cartes par des postes rouges.
- Des barrières horaires sont placées sur chaque épreuves de la course. (Cf. Article 6)
- Un parcours de substitution est prévu en cas d'impossibilité de la pratique du canoë (étiage trop faible).
- Les parcours sont tracés sur carte IGN et sur carte FFCO (ISOM 2017)
- Les parcours sont tracés tant sur le domaine public que privé, utilisant routes, pistes et chemins, traversant des milieux naturels qu'il faut protéger.
- Les routes, chemins et sentiers ne sont pas fermés pour la course.
- En conséquence et sous peine de disqualification, les participants doivent :
 - **Respecter le code de la route (pas de priorité de passage),**
 - Respecter la nature, les terrains et bois communaux et privés, les aires protégées (zones de quiétude) en évitant tout bruit excessif, le rejet de déchets, la destruction des clôtures et des marquages.
 - Respecter les autres usagers du parc des chemins et des sentiers.

Des bénévoles circuleront sur les différents points sensibles afin de s'assurer du respect de ce point du règlement.

- Les concurrents doivent être en autosuffisance alimentaire et hydrique. L'organisateur se réserve la possibilité de mettre en place des postes complémentaires liquides selon la météo. Les concurrents ne pourront pas porter réclamation sur la quantité, qualité ou position de ces postes de ravitaillement.

2.2 Le CHAMARAID Découverte

- Le CHAMARAID Découverte est une course multisports de nature enchaînant des parcours de CO, Bike and Run, Canoë et ainsi que des épreuves surprises.
- La course se déroule par équipe de 2 raideurs.
- La course est accessible à partir de 14 ans (année de naissance 2009), catégorie Minimes de la FFTri.
- Le parcours est le même pour l'ensemble des participants et comprend toutes les activités.
- La distance totale est d'environ 30km.
- Le départ se fait en masse, pour étirer le peloton, chaque équipier devra parcourir une boucle de « prologue » de 500m environ.
- Sur chaque parcours, certains points de passage peuvent être obligatoires, ils sont identifiés sur les cartes par des postes rouges.
- Des barrières horaires sont placées sur chaque épreuves de la course.
- Un parcours de substitution est prévu en cas d'impossibilité de la pratique du canoë (étiage trop faible).
- Les parcours sont tracés sur carte IGN et sur carte FFCO (ISOM 2017)
- Les parcours sont tracés tant sur le domaine public que privé, utilisant routes, pistes et chemins, traversant des milieux naturels qu'il faut protéger
- Les Routes, chemins et sentiers ne sont pas fermés pour la course.

- En conséquence et sous peine de disqualification, les participants doivent :
 - **Respecter le code de la route (pas de priorité de passage),**
 - Respecter la nature, les terrains et bois communaux et privés, les aires protégées (zones de quiétude) en évitant tout bruit excessif, le rejet de déchets, la destruction des clôtures et des marquages.
 - Respecter les autres usagers du parc des chemins et des sentiers.
 Des bénévoles circuleront sur les différents points sensibles afin de s'assurer du respect de ce point du règlement.
- Les concurrents doivent être en autosuffisance alimentaire et hydrique. L'organisateur se réserve la possibilité de mettre en place des postes complémentaires liquides selon la météo. Les concurrents ne pourront pas porter réclamation sur la quantité, qualité ou position de ces postes de ravitaillement.

2.3 Le CHAMARAID Initiation

- Le CHAMARAID Initiation est une activité multisports de nature enchaînant des parcours de CO et épreuves surprises uniquement sur le domaine du château de Chamarande.
- L'activité est ouverte aux familles.
- L'activité n'est pas chronométrée
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents, l'organisateur ne gère pas l'accompagnement des enfants.
- L'activité est modulable fonction de votre temps et de vos envies.
- Le parcours est tracé sur carte FFCO (ISOM 2017)
- Les parcours sont tracés dans le parc du château de Chamarande.
- En conséquence les participants doivent :
 - **Respecter les autres usagers du parc**
 - Respecter la nature, les aires protégées (zones de quiétude) en évitant tout bruit excessif, le rejet de déchets, la destruction des clôtures et des marquages.

Article 3. Les Inscriptions

3.1 Pour le CHAMARAID et le CHAMARAID Découverte

- Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne à l'adresse : <http://www.uspalaiseautriathlon.fr/index.php/raid-multisport-chamaraid-2023/>
L'inscription n'est définitive qu'après règlement des droits d'inscription en ligne et téléchargement des pièces obligatoires au dossier.
- Le nombre d'équipes étant limité, les inscriptions sont acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la validation des dossiers complets.
- Les inscriptions sont closes le 30 Mars.
- Le désistement de l'un des équipiers ne remet pas en cause la validité de l'inscription de l'équipe sous réserve de faire parvenir à l'organisateur toutes les pièces demandées concernant le nouvel équipier.
- L'organisation est affiliée à la FFTri et conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, les concurrents doivent obligatoirement fournir à l'inscription :
 - Pour les licenciés FFTri, une copie de leur licence sportive compétition de la FFTri en cours de validité,
 - Pour les non licenciés FFTri, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du **Raid multisports** ou **Triathlon** en compétition datant de moins de 1 an à la date du Raid.
 - Un pass compétition « Raids » pour l'épreuve sera souscrit automatiquement via le site d'inscription pour les non-licenciés, coût 2€.

- Pour tous les mineurs à la date du raid et non licenciés FFTri, une autorisation parentale et une attestation de natation.
 - Le retrait des dossards se fait le 2 Avril avant la course.
 - Le montant de l'inscription est fixé à 60€ par équipe pour le CHAMARAID et 40€ pour le CHAMARAID Découverte.
 - Une caution de 50€ sera demandée pour la puce.
- 3.2 Pour le CHAMARAID Initiation
- Les inscriptions se font sur place.
 - Le nombre de place étant limitées pour des questions de logistique et pour assurer de bonnes conditions de participation des autres RAID, l'organisateur se laisse le droit de limiter le nombre de participants.
 - L'activité sera disponible de 10h30 à 16h00
 - Il s'agit d'une activité de loisir
 - L'activité est libre et non chronométrée, elle se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Article 4. Tarifs

- 4.1 Le montant de l'inscription est fixé à 60€ par équipe pour le CHAMARAID
- 4.2 Le montant de l'inscription est fixé à 40€ par équipe pour le CHAMARAID Découverte.
- 4.3 Le CHAMARAID Initiation est une activité gratuite
- 4.4 Une caution de 50€ sera demandée pour la puce.

Article 5. Règles de course

- 5.1 Pour le CHAMARAID et le CHAMARAID Découverte
- Un briefing d'avant course se tient un quart d'heure avant chaque départ.
 - Chaque équipe doit partir au complet.
 - Sur les parcours, les concurrents s'engagent à :
 - Rester en équipe (à portée de voix) et arriver ensemble (même seconde).
 - Suivre les consignes des membres de l'organisation.
 - Porter un casque pendant les épreuves de VTT et de Bike and Run.
 - Utiliser le matériel complémentaire fourni pour les besoins techniques et sécuritaires des épreuves, principalement en Canoë.
 - Porter L'étiquette vélo fournie.
 - Présenter son numéro de dossard chaque fois qu'il est demandé par l'organisation.
 - Sur le parcours Canoë :
 - Le port correct du gilet de sauvetage, est obligatoire.
 - L'embarquement et le débarquement se fait uniquement au ponton.
 - Toute équipe s'engage à porter assistance ou secours à tout concurrent qui lui en fait la demande et prévenir le premier concurrent, signaleur ou pompier rencontré sur le parcours.
 - Tout abandon doit être immédiatement signalé à un signaleur. Sauf cas exceptionnel, les concurrents, s'engage à revenir au départ (parc du château de Chamarande), pour indiquer l'abandon et pour rendre la puce.
 - Chaque parcours a une barrière horaire, si elle n'est pas respectée, l'équipe sera pénalisée à hauteur de 2h

- Fonction des heures de passage, l'organisateur peut demander à l'équipe de ne pas effectuer une partie des épreuves.
- Chaque parcours peut comporter une ou des balises obligatoires, si une balise obligatoire est manquante, l'équipe sera pénalisée à hauteur de 2h par balise obligatoire manquante.
- Concernant les balises non obligatoires :
 - Sur les parties pédestres, chaque balise supplémentaire validée, donne droit à une bonification de 10' par balise.
 - Sur les parties cyclistes et sur le bike and run, chaque balise supplémentaire validée donne droit à une bonification de 10' par balise.
- Les balises sont validées par puce SPORIDENT, fournie par l'organisateur, ou par poinçonnage de la carte, fonction des parcours (information précisée sur chacune des cartes + oralement par le bénévole qui distribuera la carte).
- La perte de la puce électronique mettra automatiquement hors classement l'équipe et le chèque de caution sera encaissé.
- Toute infraction au règlement constatée sur le terrain ou après vérification des puces électroniques ou établie après réclamation entraînera à minima la disqualification de l'équipe responsable et possiblement un rapport fédéral selon la gravité des faits.
- L'absence de matériel obligatoire entraînera à minima une pénalité de 2h et possiblement la disqualification.
- Les signaleurs sont habilités à constater les infractions, le directeur de course à prononcer la disqualification.

Article 6. Détail des parcours et des horaires

- 6.1 Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines sections. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler totalement l'épreuve.
- 6.2 Les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent.
- 6.3 CHAMARAID

	Horaire	Remarques
Retrait des dossards	8h45	Cours du château de Chamarande
Briefing	9h45	Parc de Chamarande
Départ (prologue)	10h00	Parc de Chamarande 3 tours de 700m balisé, 1 par équipier
Arrivée	16h30	Heure limite de retour au point de départ.

Activités	Distance/dénivelé	Remarques
VTT	25km/300m	Une ou plusieurs sections en orientation
Course/CO	12km/300m	Une ou plusieurs sections
Bike and Run	6km/120m	Une ou plusieurs sections
Canoë	1km/0m	
Activités surprises		C'est une surprise

- 6.4 CHAMARAID Découverte

	Horaire	Remarques
Retrait des dossards	8h45	Cours du château de Chamarande
Briefing	10h05	Parc de Chamarande
Départ (prologue)	10h15	Parc de Chamarande 3 tours de 700m balisé, 1 par équipier
Arrivée	14h00	Heure limite de retour au point de départ.

Activités	Distance/dénivelé	Remarques
Course/CO	5km/120m	Une ou plusieurs sections
Bike and Run	6km/120m	Une ou plusieurs sections
Canoë	1km/0m	

Article 7. Équipements

- 7.1 Chaque concurrent mettra bien en évidence son numéro de dossard écrit au stylo sur un de ses membres (cuisses ou bras).
- 7.2 Les concurrents sont garants du bon fonctionnement général de leur matériel et l'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance de celui-ci.
- 7.3 Matériel obligatoire tout au long de l'épreuve :
- Une gourde ou réserve d'eau (style Camelbak) par équipier
 - Un téléphone portable chargé en mode son et en état de recevoir des appels
 - Un stylo par équipe
- 7.4 Matériel obligatoire sur les parties comprenant l'usage d'un vélo :
- Un VTT et son casque homologué par équipier
 - Si l'un des vélos est à assistance (électrique, etc.) l'équipe ne pourra pas être classée
 - Une chambre à air par équipier
 - Un moyen de regonfler le vélo par équipe (pompe ou cartouche d'air comprimé+ démonte pneu)
- 7.5 Matériel Conseillé :
- Un porte carte pour le VTT
 - Une boussole
- 7.6 Matériel fourni :
- Le canoë, les pagaies et son équipement de sauvetage
 - La puce de chronométrage
 - Les différentes cartes IGN et de CO (ISOM 2017)
 - Le matériel pour les activités surprises

Article 8. Ravitaillements

- 8.1 L'organisation fait le maximum pour mettre en place un ravitaillement en eau sur le parcours selon la météo

Article 9. Sécurité médicale

- 9.1 La sécurité est prise en charge par le département dans le cadre de la journée sport nature sur Chamarande. Elle sera assurée par la protection civile.

- 9.2 En cas d'urgence, le premier contact est celui du directeur de course (numéro de tel sur les cartes)
- 9.3 La tente de la sécurité civile sera située dans la cour du château de 10h à 17h
- 9.4 Toute équipe s'engage à porter assistance ou secours à tout concurrent qui semble en avoir besoin et prévenir le premier concurrent, signaleur ou pompier rencontré sur le parcours. Le directeur de course se réserve le droit de retirer du temps aux équipes ayant assistés d'autres concurrents.

Article 10. Classement et Récompenses

10.1 Un classement général sera établi pour le CHAMARAID et le CHAMARAID Découverte.

La première équipe au scratch sera récompensée :

- Féminine
- Mixte
- Masculine

10.2 La remise des récompenses s'effectuera aux alentours de 16h45 pour le CHAMARAID et 14h30 pour le CHAMARAID découverte.

Article 11. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 12. Données électroniques

12.1 L'organisation ne diffusera en aucun cas les données personnelles des équipes (courriel, téléphone, etc.). Ces données resteront en interne.

12.2 L'organisation se réserve le droit de cibler électroniquement les équipes de l'année en cours pour l'ouverture des inscriptions des éditions suivantes.

12.3 Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles.

Article 13. Contact

13.1 L'organisation pourra être contactée en amont pour toutes demandes d'information en priorité via le courriel suivant

[**raid@uspalaiseatriathlon.fr**](mailto:raid@uspalaiseatriathlon.fr)

13.2 Pour les questions urgentes, vous pouvez appeler le

06 82 68 26 61 ou 06 51 97 56 93 (privilégier le mail)

13.3 Les numéros de téléphone de l'équipe médicale et du directeur de course seront donnés le jour des courses.

Article 14. Have Fun

Cette course n'est pas qualificative pour les JOs, ni d'ailleurs pour aucune autre épreuve départementale, nationale ou internationale. Ce n'est que du sport bonheur, alors profitez-en pour vous amuser et passer une belle journée !

